



Démission et indemnisation assedic

Par **Julia_old**, le **27/09/2007** à **10:17**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI (depuis 6 ans), et je souhaite démissionner de mon poste au 31 décembre 2007. J'ai trouvé un poste en CCD (de 6 mois) qui commencerait au 1er janvier 2008. Au terme de ce CDD, aurais-je le droit de percevoir une allocation chômage ? Pourrais-je toucher mon indemnisation pendant 23 mois ?

Par avance merci pour vos réponses

Julia